

LE JOURNAL DES MOSSETANS



Ambiance
chaleureuse
pour la fête
des aînés

(photo Henri
Sobraquès)



Décor de Noël avec les Santons de Monique Fournié
(photo Mimi Dispèrier)



Le Roc de Majorque, première balade de l'année 2011 pour les marcheurs de Mosset



DES ARBRES EN HIVER !

El roure i el poll

Soit : le chêne pubescent* et le peuplier.

L'idée de cet éditto (qui n'en est toujours pas un !) m'est venue naturellement à l'esprit à la lecture, dans l'Indépendant de ce 5 Janvier, du désormais classique billet "en català" de **Pere Verdager**

En termes poétiques, Pere expose, tel un fabuliste, deux stratégies créées par la Nature afin de survivre aux pires attaques de l'hiver ; c'est ainsi que :

"El poll és docil a la tardor : així comm els fruiters que ja han donat el fruit, abandona el seu fullam a la primera ventegada decidida. (il abandonne son feuillage au premier coup de vent "décidé") El poll torna sense recança el seu tresor de fulles d'or."

Donc, pareil au peuplier (el poll), l'arbre peut entrer en hibernation en courbant l'échine et en abandonnant "son feuillage d'or" à la première violence du vent mauvais.

Par contre, écrit-t-il :

"El roure, en canví, fa el sord, (le chêne, lui, fait la sourde oreille) ignora les températures més fresques i manté la fulla en activitat. Per ell, no hi ha jubilació (pas de retraite) : es manté a la feina (fidèle à sa tâche) sense consideració d'edats. De manera que comença una lluta tossuda (une lutte obstinée) entre la tardor, ja instal.lada com a seva casa i el roure que la ignora i que fa una oposició sistemàtica...."

No obstant aixó, (cependant) el verd de les fulles comença a ser encerclat pel grog. Alguna és adobada i es transforma en cuir. Però, la resistència continua, és implacable, i quant arriba l'hivern, encara no hi ha res de decidid. La fred fa la seva, oblida el roure, no es preocupa que, ponctualment la tardor no hagi pogut acabar la feina. De manera que arriba el Febrer, arriba el Març, que van desgastant l'hivern (usant l'hiver), i arriba la primavera....i torna el roure, content, a fer fulla nova com els altres".

D'où une deuxième tactique :

L'arbre, à l'exemple du *chêne pubescent*, a la possibilité d'entrer en résistance en conservant, contre vents et marées, un feuillage (un fullam) dont la verdure fait place, en cours d'automne (la tardor), à des pigments jaunes, rouges et roux... du plus bel effet.... jusqu'à donner, en hiver, un marron pâle et chiffonné.

Mais, au final, me direz-vous, quelle est la meilleure attitude ? Courber la tête, perdre son feuillage et tomber en léthargie (c'est la dormance) afin de mieux redémarrer le printemps venu, comme le peuplier ?

Ou, tel un preux chevalier dressé contre le froid et les forces du mal, relever le défi de l'hiver comme le fait le chêne pubescent et comme le suggère Pere Verdager ?

En vérité, quelle que soit la stratégie, quand reviennent les beaux jours, le cycle éternel de la vie recommence : *poll* et *roure* se mettent à fabriquer un feuillage nouveau !

Quelques photos	2
Editorial	3
Au fil des saisons	4
Naissances, décès et Agenda	7
Les associations	8
Les gens d'ici Robert RAFECAS	10
L'objet insolite	12
Maydat anglais	12
I si cantéssim ? Parlem català Jean MAYDAT	13
Chronique juridique rurale Histoires de trésors André ROGER	14
Chronique du talc 5 Fernand VI ON	16
Histo-généalogie : De la boucherie banale aux boucheries privées Jean PARES	18
Le chêne kermès et la mode d'avant ! Jean Llaury	25
Arbres en hiver Jean LLAURY	27

Et cela depuis la nuit des temps !

Notes :

***Pubescent** : se dit d'un organe, en l'occurrence la feuille, couvert de poils très fins.

Les feuilles hivernales du *chêne pubescent* sont mortes tout en restant rattachées à l'arbre ; on dit qu'elles sont **marcescentes** ; le *chêne* ne lutte pas réellement contre le froid et le vent : il dort !

En conclusion, permettez-moi, chers lecteurs et abonnés, de vous renouveler nos vœux les meilleurs pour cette nouvelle année tout en vous remerciant, sincèrement, des petits mots d'encouragement qui nous vont droit au cœur.



Henri Sobraquès

Une veillée à la Coume

Pour la troisième année consécutive, à l'initiative de *Marie-Jo* de l'association « Grandir avec les livres », en collaboration avec la bibliothèque municipale de Mosset et avec le soutien de la « Coume », le conteur ariégeois *Olivier de Robert* a tenu en haleine un public rassemblé autour d'un beau feu de cheminée. Alors se sont succédés, la fée et ses 3 vœux, Antonin et son âne Anatole, Antoine et sa mer de Nuages, Albert et l'histoire de Perdigou, le roi des mots et le poète, puis le roi et la fourmi, la fée et l'anneau magique, un conte plus osé, mais raconté de façon magistrale où les oreilles des enfants n'ont souffert d'aucun outrage, et pour terminer, la fameuse histoire de la chèvre de Mr Seguin où chacun, bien qu'en connaissant l'issue fatale, espérait peut-être que cette fois enfin, Blanchette échapperait au loup. La soirée ne pouvait pas se terminer ainsi et c'est autour de bols de soupes (garbure, chorba marocaine, soupe de potiron, d'épinards ou encore de carotte/orange) bien chauds que la soirée s'est poursuivie. Chocolats, mandarine et petits gâteaux ont clôturé cette collation. Toute chose a une fin, le conteur a rejoint son Ariège natale, le public est redescendu plus bas dans la vallée, et la nuit d'hiver s'est refermée sur la Coume. À une prochaine fois peut-être.



Noël à l'école

Cette année encore, fidèle à la tradition, à l'École des 3 villages (Campôme, Molitg et Mosset), et grâce aux 3 municipalités, le Père Noël a distribué un présent aux 42 écoliers. Cet après-midi récréatif préparé par *Joëlle* et ses collaborateurs a permis aux enfants d'assister à une représentation du « Spectacle à 2 balles » propo-

sée par le « Pierrot Cap Circus » installé au village et qui y dirige une petite école du cirque. Avant le goûter les enfants ont offert un florilège des chants appris en classe, y compris ceux appris en anglais avec *Rose*, et après la visite de l'homme en habit rouge, ils ont proposé leurs créations de Noël au profit de la coopérative de l'école. Bonnes vacances et Bon Noël à tous !



Restaurant La Castellane

Depuis le début de l'année le restaurant « la Castellane » à Mosset a changé de gérants. Après plusieurs années aux fourneaux et en salle, *Roland et Emilie* sont partis voguer sur d'autres flots (professionnels et maternels) tout en restant résidents à Mosset. *Marie Fleur et Philos*, catalans de la plaine, ont quitté Villeneuve de la Raho, pour, en Conflent, prendre en charge cet établissement, qui, outre le fait que ce soit un « Bistrot de Pays », est aussi la cantine où une trentaine d'enfants de l'école des trois villages se restaurent chaque jour. De nombreux habitants du village et des alentours sont venus saluer ces nouveaux mossétans au cours d'un chaleureux apéritif inaugural. Le restaurant proposera toute l'année une cuisine traditionnelle adaptée aux saisons et aux produits locaux. (tel 0468050187)



Les vœux de la municipalité

Lors de la traditionnelle cérémonie, le maire, Henri Sentenac, a présenté ses vœux à la population de Mosset. Il a d'abord rendu hommage aux personnes qui nous ont quittés dans l'année écoulée, puis il a salué les naissances qui ont égayé la vie mossétane.... Après avoir présenté le bilan et les perspectives pour 2011, Le maire a une fois de plus souligné qu'il était, avec les membres du conseil municipal, à l'écoute de ses administrés, pour quelque motif que ce soit. Et le premier magistrat de conclure « *On peut toujours souhaiter une année 2011 dans un monde meilleur, dans la joie, la paix, l'amour et la fraternité, mais il nous appartient, pour que ces souhaits se réalisent, de s'investir et d'y contribuer pour passer du rêve à une réalité faite de bonne santé, de bonheur et de réussite pour vous même et tous ceux qui vous sont chers* »



Des lycéens allemands découvrent notre vallée

Une classe de seconde du lycée Ellenrieder de Konstanz (Bade-Wurtemberg-Allemagne) a séjourné pendant une semaine à La Coume (Mosset) pour mener à terme un projet de recherche sur la mémoire et les résistances aux totalitarismes dans l'année du 70^{ème} anniversaire de la déportation des juifs de leur Land au camp de Gurs dans les Pyrénées Atlantiques et de Rivesaltes. Par le hasard du calendrier, leur premier jour a coïncidé avec la conférence, dans le cadre des activités de l'Université Populaire du Conflent, de Narcis Falguera, ancien membre de l'état major de l'armée républicaine espagnole et des Guerrilleros espagnols qui ont joué un rôle important dans la Résistance. La clarté de ses souvenirs et la précision de ses explications ont impressionné les jeunes auditeurs. Les séances de travail pratique sur le terrain ont alterné avec des recherches documentaires. Ils ont ainsi visité le camp de Rivesaltes accompagnés de deux membres de l'association Trajectoires, qui leur ont fait prendre conscience de la persistance de la xénophobie dans notre société occidentale, et l'importance de la mémoire pour la combattre. La visite des lycéens a correspondu aussi à la tournée d'inspection des consulats allemands du Languedoc-Roussillon par l'ambassadeur d'Allemagne en France. La consule à Perpignan a organisé, avec le Conseil Général des Pyrénées Orientales, une rencontre entre l'ambassadeur et les lycéens, rencontre qui s'est déroulée dans une des baraques du camp. Le séjour officiel des jeunes s'est terminé au cimetière de Rivesaltes par le dépôt d'une gerbe devant la dalle où sont inscrits les noms des juifs morts dans le camp mais enterrés au cimetière du village grâce au dévouement des habitants. Le séjour a comporté des activités plus ludiques pour permettre à ce groupe de jeunes de connaître la vie quotidienne de notre région et son environnement naturel.



Une première au village : une centenaire

C'est en effet la première fois que Mosset a pu rendre hommage à une centenaire et c'est Jeanine Olivé qui a eu cet honneur. Née en Toscane le 18 janvier 1911, Jeanine, orpheline après la Grande Guerre, a été élevée par une tante expatriée dans le Vaucluse. Sa vie l'amènera à Perpignan où elle travaillera et rencontrera Albert, celui qu'elle épousera en 1932 et qui lui donnera 4 enfants. En 1955, ils achètent un cortal à la Carole qu'ils restaurent et aménagent. Quand l'heure de la retraite sonne, en 1964, Jeanine et Albert s'installent définitivement à Mosset. La vie s'écoule paisible avec ses joies et ses peines. La



disparition tragique de son fils, Jeannot, puis celle de son époux emporté par la maladie en 1977, fixe Jeanine à la Carole où elle poursuit l'œuvre d'Albert. Son activité, sa vitalité, sa ténacité sa force de caractère et surtout sa bonne santé lui ont permis de fêter ses 100 ans entourée de ses enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants, parents, amis et voisins de la Carole qui ont tenu à être auprès d'elle. Entourée de fleurs et bien installée dans son fauteuil, elle a lu, sans l'aide de lunettes, un remerciement à l'attention de la municipalité, de ses voisins et amis ainsi qu'à sa famille réunie autour d'elle. Encore une fois Bon Anniversaire Jeanine.

QUELQUES NOUVELLES DU LAOS

Partie pour une évaluation des besoins en santé et d'éducation, une équipe d'E.E.L (Espoir pour les Enfants du Laos) s'est rendue, pour une durée d'un mois au village de BAN PONG KIOU, dans le centre du Laos, à 48 km de la ville la plus proche qui est TAKHEK, première ville des Français du temps de l'Indochine.

Cette mission s'avère satisfaisante puisque médecins et infirmières laotiens, sous l'autorité du chef de village, ont bénéficié de la part des intervenants médicaux et paramédicaux français d'une formation au sein de leur dispensaire ainsi que de la prise en charge des consultations et de l'équipement.

Les habitants des villages environnants se sont rendus aussi au dispensaire. Le village de Pong Kiou compte 1500 habitants. Durant 26 jours, 510 villageois se sont présentés au centre de soins. Ce village est très pauvre, le revenu mensuel moyen de chaque famille est de...20€, les rizières et l'élevage sont les principales sources de revenus. Une seule récolte de riz est possible grâce à la mousson car il n'existe pas d'irrigation les autres mois de l'année.

A savoir : 1 euro = 10.000 kips et un kilo de riz est payé au producteur 500 kips pour être revendu au consommateur 5000 kips le kilo

La présidente de l'association, **Roselyne Canal**



ASA du canal de la ville

En prolongement de la réunion publique qui s'est tenue en septembre 2010, les représentants des propriétaires riverains du canal de la ville se sont retrouvés le 14 janvier 2011 dernier afin d'élire le bureau.

A été désigné en qualité de Président André ROGER. La vice-Présidence est confiée à Roger GRAU. Les membres actifs institutionnels sont Jacqueline VION, Henri PAYRI et Trévor BREAUDIERE. La commune de Mosset est représentée par le Maire Henri SENTENAC.

Afin de mesurer l'ampleur de la tâche qui attend les nouveaux responsables, une visite sur le terrain s'est déroulée dimanche 23 janvier et, sur tout le parcours, depuis le départ de l'ouvrage, ont été recensés tous les travaux à entreprendre. L'état général du canal est, pour le moins, inquiétant. Honnêtement, la structure est en piteux état. Des interventions urgentes s'avèrent nécessaires, outre la collaboration de tous à son entretien et sa préservation, au risque de voir s'interrompre la distribution d'eau pour l'année prochaine. Nous aurons vraiment besoin de l'aide de tous, notamment pour la « journée » d'entretien habituel qui devrait avoir lieu en mars ou avril.

Le Syndicat du Canal ne manquera pas d'informer les administrés et les utilisateurs sur l'avancée de ses démarches et de ses projets.

Naissances

Gil et Marie-Jo Cabarrocas *Del Plaçal* nous annoncent la naissance de leur petite-fille **Alice** le 13 Novembre à Paris chez Julie, David et Liba.



Et voilà **Paula** qui est née le 17 décembre (le même jour que son papa). Sa maman Aurélia et son papa Alexandre, *Résidents du Carrer del Portal de França*, sont remplis de bonheur.



De Montpellier, Marie-Françoise Métais nous annonce la naissance de sa petite-fille **Lola** le 18 novembre 2010 au foyer de sa fille Virginie Métais et de Renaud Moussiégt. Emile Salvat de *la Plaça de Dalt* nous fait partager sa joie d'être arrière-grand-père.

Au Carrer del Trot, c'est un beau petit garçon qui est arrivé le 3 janvier 2011 à Perpignan. Il se prénomme Aaron. Il fait la joie de ses parents Fabien Nasri et Ingrid Plano et de sa grand-mère Berthe Nasri.

Décès

Gérard van Westerloo nous a fait part du décès de sa mère **Elza van Westerloo-Kesselaar** le 12 octobre 2010 à Amsterdam à l'âge de 88 ans.

Dans les derniers jours de l'année 2010, le 29 décembre, est décédée **Anna Grau née Rius**, mère de Nicole, Roger et Jean-Jacques. Elle était âgée de 86 ans.

Les Mossétans étaient nombreux sur la place Saint Julien pour lui rendre un dernier hommage.

Ginette Martinez sa maman, Danielle Anoll et Nicole Ferré ses sœurs, ont la douleur de nous faire part du décès de **Renée Martinez** enlevée à leur affection à l'âge de 50 ans, le 15 janvier 2011.

Marie Argelès née Ville née en 1911 à Mosset est décédée le 20 janvier 2011 à Eus

Jean Parès de Maury nous apprend le décès le 10 septembre à Perpignan de sa cousine **Paulette CAPSIE née Roqué**, sœur de Lucien Roqué. Elle était la fille de Thérèse Cortie de Mosset

Agenda

Dimanche 7 AOUT 2011 : le Vide Grenier des Mossétans revient...encore plus grand, plus animé et plus joyeux. Devant le succès remporté par notre 1er Grand Vide Grenier de l'été 2010, nous avons décidé de nous lancer un nouveau défi pour mobiliser encore plus de participants en 2011.

Toujours placé sous l'égide de l'Office de Tourisme et de son équipe, le Vide Grenier 2011 va pouvoir compter également sur le soutien actif du Comité des fêtes qui réfléchit déjà à des animations de rues, la participation d'artisans et d'artistes extérieurs et la tenue d'une buvette pour venir en renfort au restaurant et à l'épicerie mossétane et surtout drainer les touristes vers le haut du village.

Comme l'année dernière, le but de cette manifestation est de faire découvrir à nos visiteurs toute la richesse touristique de notre village, les produits du terroir (avec notre marché du dimanche matin), la Tour des Parfums, nos commerces, et les créations de nos artistes : peintres, sculpteurs, potiers, etc...et surtout de partager un grand moment de convivialité.

Donc, cette année encore nous comptons sur vous pour ouvrir votre maison, créer votre propre stand dans votre cave, devant votre porte ou au lieu de votre choix. Alors, ne jetez plus rien, et commencez à rassembler tout ce que vous pourriez exposer.

Enfin, faites autour de vous la promotion de cette manifestation et aidez-nous à recruter des artisans, artistes, brocanteurs, etc. susceptibles de se joindre à notre manifestation.

Comme l'année dernière, la participation des Mossétans sera de 5 € et des bulletins d'inscription seront à disposition à l'épicerie, à la Tour des Parfums et au restaurant.

Personnes à contacter : Janie Bousquet-Jacquemin tél : 0609974325 – 09 62 31 88 15

Monique Fournié tél : 0468 050518 – ou

videgreniermosset@orange.fr



LA VIE DES ASSOCIATIONS



OFFICE DU TOURISME

**Une année s'achève,
une autre commence**

Patrick DISPÉRIER

Thérèse CARON



L'O.T. adresse ses meilleurs vœux à tous les mossétans et à leurs proches, que cette année leur soit douce et propice !

La fin d'année a été l'occasion de mettre de la lumière et du décor végétal dans le village pour que la nuit la plus longue de l'année soit plus gaie et festive. Arnaud et François sont allés chercher un beau sapin et l'ont fièrement érigé devant l'église. L'équipe de déco s'est vite mise à installer de nouvelles guirlandes et décors pour lesquels la Mairie avait dégagé des crédits. Voilà qui a permis de faire mieux que les années précédentes et d'illuminer aussi la voûte extérieure de l'église. Fidèle à ce qui est presque devenu une tradition, Monique Fournié a installé sa crèche, chaque année plus merveilleuse, dans la vitrine d'Opéra. Une foule de nouveaux personnages, autant de « clins d'oeil » à des événements mossétans qu'il fallait découvrir en observant avec attention. L'œil perspicace pouvait reconnaître Roméo et Juliette dans la foule processionnaire. On a même vu un extra terrestre sortant de sa soucoupe venir se joindre aux Rois Mages. À ce propos et pour ceux à qui cet élément a pu paraître incongru, nous ajouterons, bien que nous ne soyons des exégètes en matière de religion, que le Vatican a fait savoir que la création divine concernait l'ensemble de l'univers connu et inconnu, et que par conséquent, nos frères de l'espace y participaient pleinement. Monique envisage déjà pour Noël prochain un petit jeu de reconnaissance de personnages qui pourra permettre aux participants les plus scrutateurs de gagner des petites créatures comme cadeaux de Noël. Quant à nous, à l'O.T. nous serons ravis quand ils voudront bien passer par là, d'accueillir tous les voyageurs du cosmos dans notre Boutique. Imaginez les bons produits de la Vallée, les miels et autres liqueurs de Coscoll, nos parfums de Lavande aller faire les délices des habitants de Proxima du Centaure ! Que voilà de nouvelles ressources en perspective ! Venons-en donc à la Tour des Parfums qui après un mois de mise en sommeil relatif s'apprête à accueillir à nouveau le public. Quelques petits travaux de remise en état, quelques bricolages pour réparer les dégradations normales et celles occasionnées par le public et l'expo sera prête à vivre une nouvelle saison. Cette expo si appréciée des visiteurs est là grâce à vous mossétans, et nous profitons de cette nouvelle année qui



commence pour vous remercier encore de l'aide précieuse que vous nous avez apportée ; nous vous invitons très chaleureusement à venir en profiter et en faire profiter vos proches. Nous rappelons que les habitants de Mosset bénéficient de la gratuité et pour ceux qui ont déjà visité il existe une autre raison de venir nous rendre visite, la boutique. Celle-ci est en pleine évolution avec des

produits le plus naturels possible, des gammes renouvelées ; la lavande de Mosset se décline sous plusieurs conditionnements, présentations et étiquettes personnalisées ; nous profitons de la présence d'artisans à Mosset et dans la vallée pour promouvoir leur travail.

Mais encore nous sommes en phase de modernisation ; en effet, l'acquisition d'un logiciel de caisse et de gestion que nous sommes en train de paramétrer va permettre un gain de temps précieux et une meilleure valorisation de notre exposition, du volet culture et patrimoine de notre petit musée.

Le mois de janvier, malgré la fermeture de la Tour n'a pas été une période d'hibernation totale. Nous avons accueilli plusieurs classes de notre fidèle collège, qui nous fait d'ailleurs une bonne promo auprès d'autres établissements. Mais nous avons surtout fait travailler nos méninges, fait chauffer les ordinateurs et largement rentabilisé nos logiciels d'infographie : vous en verrez bientôt les résultats sous forme d'une collection de cartes postales ; à cet effet nous avons inventorié tout notre stock de matériel graphique déjà fort abondant pour sélectionner les meilleures de nos photographies personnelles qui vont de fait entrer dans le patrimoine commun et contribuer, nous l'espérons bien, à promouvoir notre belle vallée. Par ailleurs, les vidéos visibles à la Tour ont été enrichies et rafraîchies ; nous avons dit au revoir définitivement au vieux support VHS antédiluvien pour passer à un nouveau support moderne et performant, le DVD. Nous n'attendons plus que le père Noël pour nous offrir un écran plat qui propulsera la Tour des Parfums dans l'ère de la modernité. Nous aimerions profiter de la sortie de cette collection d'images pour vous inviter tous à une après-midi découverte.

Suivez bien l'actualité de la Tour des Parfums pour ne rien rater.



OPERA MOSSET

DES NOUVELLES D'OPERA-MOSSET : le chantier avance...

Un chœur bien étoffé : environ 35 chanteurs qui répètent avec sérieux et plaisir depuis le mois d'octobre.

Un programme qui s'annonce alléchant : quelques airs en prélude pour introduire les thèmes de la mer et de l'amour (mer ? Quelle ? dirait la chancelière). Un film muet italien de 1910, *Didone abbandonata*, projeté en version de cinéconcert. L'opéra de Purcell, *Didona et Enée*, chanté en français, ne vous déplaît, dans une adaptation originale de Florence Szarvas (la Rosaline du spectacle Roméo/Juliette de 2010).

L'histoire : elle réunit un champion (Enée), une reine aguichante (Didon) et sa femme de chambre (Belinda). La reine de Carthage éprouve un vif penchant pour le beau Troyen. Ils échangent de doux aveux (Belinda tient la chandelle). Hélas ! **l'homme est changeant** : à cause d'une méchante enchantresse qui vient faire du chambard, Enée prendra la clé des champs. Quel désenchantement pour notre Didon ! **Mais quel chef d'œuvre touchant !**

À la mise en scène : Karim Arrim, directeur artistique de la compagnie Volubilis (pour avoir vu quelques échantillons de ses spectacles, on peut vous dire que c'est un bon !)

À la direction musicale Gerda Van Zelm.

Un ensemble de neuf musiciens professionnels, chambristes spécialistes du baroque, pour soutenir le chœur et les solistes.

Une envie (dont on souhaite qu'elle se réalise) : celle de présenter ce bel opéra baroque dans le cadre somptueux du mobilier baroque, lui aussi, de notre église Saint-Julien-et-Sainte-Baselisse. Les spectateurs qui viendront auront ainsi la chance de le découvrir dans un écrin fait à sa mesure.

Les représentations auront lieu les 26, 30 juillet et 1^{er} et 2 août à Mosset, localité champêtre ; ainsi que le 28 juillet au Palais des Rois de Majorque à Perpignan, au soleil couchant.

Et tout ça, pour quelques euros, sonnants et trébuchants. **Champagne**, s'il vous plaît !



Statuettes votives phéniciennes (XIX^e-XVIII^e av. JC - Byblos, Liban) et le chœur d'Opéra-Mosset en 2010 (Roméo/Juliette)

Comité d'Animation

C'est avec succès que s'est déroulé le concert du 18 décembre 2010 avec « L'avant-bras » et « Les Madeleines ».

Les bénéfices ont été reversés à l'association « Réseau Éducation Sans Frontière » de Prades. Merci aux participants ainsi qu'aux personnes qui ont donné des jouets.

L'ancienne équipe du comité (Patricia, Marie, Vanessa, Isabelle de l'école, Vick, Marion, Aurélia) vous souhaite une belle et heureuse année 2011 ainsi que de belles festivités à venir, et cède la place à un nouveau bureau : Sylvain, Gaëlle (Rio), Marion et Anthony.



Robert RAFECAS



Souvenirs d'une enfance mossétane par un passionné de La Petite Reine

Le 2 décembre 2010 mon épouse et moi aurions dû célébrer dans la joie nos 60 ans de vie commune. Mais ce jour-là, une de nos petites filles subissait une très grave opération, aussi nous n'avions pas le cœur à fêter cet anniversaire, mais plutôt à prier pour que tout se passe pour le mieux. Nos prières étant exaucées et notre petite-fille étant en bonne voie de guérison, je viens donc vous présenter ce sujet.

Le 2 décembre 1950, par une très belle journée ensoleillée, le Soleil d'Austerlitz, nous convolions en justes noces, ma femme née Armande Pla (1931) et moi, devant le Maire de Saint Feliu d'Amont.

De cette union devait naître mes filles Sabine (1959) et Valérie (1969), qui me donnèrent à leur tour cinq petits-enfants : Lionel (1977), Julie (1980), Laurette (1984), Marion (1992) et Lise (1995).

Plus tard arrivèrent deux arrières petits-enfants : Marine (2004) et Adrien (2007).

Avant de continuer, je voudrais vous parler de moi. Je suis né le 29 août 1927 à Mosset, dans la maison de mes grands-parents, Augustin Babulet et Marie Gaché.

Je suis le fils de Marie Babulet (1905) et de Georges Rafécas (1902) et j'ai deux frères, Claude (1933) et Maurice (1946).

Pendant mon enfance, je venais à Mosset à Pâques, à Noël, et durant une partie des grandes vacances. Je jouais avec des garnements de mon âge, les frères Corcinos dont Roger (Friquet) né en 1927 comme moi, les frères Grand, Justin né lui aussi en 1927, les fils Sarda, Grau, Grau (Malpas), Bousquet (Turcot). Je me souviens des descentes du « Carrer del Pou », sur un traîneau confectionné par les frères Corcinos avec un roulement à billes et un diable qui servait à transporter les sacs de farine. Avec l'élan nous arrivions au beau milieu de la place. Heureusement qu'il



Robert Rafécas et ses cousins

De gauche à droite :
Anna Babulet-Paret, Georges Paret,
Augustine Babulet-Fabre, Yolande
Paret, Maurice Siré, Robert rafécas,
Marie Babulet-Rafécas

Devant :
Claude Rafécas et Maryse Fabre

n'y avait pas trop de voitures.

En été, je passais mes vacances en compagnie de mes cousins, Georges Paret qui vient de nous quitter et sa sœur Yolande (les enfants de ma tante Anna) et Maurice Siré le fils de Rosa.

Les copains de Mosset qui parlaient tous catalan comme moi, étaient tous exilés dans les « cortalades » de la montagne où ils aidaient leurs parents aux travaux des champs.

J'ai obtenu mon Certificat d'Etudes Primaires le 1^o juin 1940, alors que les armées françaises étaient en pleine débandade. Ma pauvre mère a oublié de

me féliciter tant elle était préoccupée. Nous étions sans nouvelles de mon père qui était sur le front du côté de Belfort.

Puis vint mon adolescence, je venais moins souvent, car moi-même j'aidais mes parents aux champs à Néfiach. Je venais pour quatre ou cinq jours au moment du 15 août où il était de tradition de faire un apéritif à la « Font del Tell ».

Je remontais encore pour la « matança del porc » jusqu'à la fête de la saint Julien.

A cette époque, c'était pendant l'occupation, nous allions danser dans la salle de bal du café de Dominique Corcinos. Nous dansions au son d'un antique piano à bandes perforées, vous souvenez-vous ? Ginette, Louissette, Pierrette, Jacqueline et autres. A Pâques, quelquefois nous jouions à un semblant de rugby dans le pré de Corcinos (Mayens), mais il était interdit de taper au pied dans le ballon, car il se serait retrouvé dans la Castellane. Nos idoles étaient Camille Monceu et les frères Prats.

A 18 ans, en 1945, je me suis engagé pendant quatre ans dans la marine et, en 1949, peu après mon retour, je me suis marié.

Je ne venais qu'épisodiquement à Mosset avec mon épouse, et après le décès de mes grands-parents, mes retours à Mosset se firent de plus en plus rares. De temps en temps, je venais sur l'invitation de ma cousine Maryse Fabre (fille de Titine).

Néanmoins, tous les ans, je montais à Mosset en vélo, car j'étais un fana de « la petite reine ».

J'ai parcouru en une vingtaine d'années l'équivalent de deux fois le tour de la terre, soit un peu plus de 84000 km.

J'ai fait plusieurs fois l'ascension du col de Jau. A



Robert Rafécas est à droite

partir de 75 ans, je ne suis plus monté à Mosset et à 78 ans, j'ai arrêté le vélo pour raison de santé. Maintenant, hélas, je ne viens que pour les enterrements, d'abord mes tantes, Anna, Rosa, Titine, puis ma cousine Yolande et tout récemment mon cousin Georges. Ce jour-là, j'ai tenu à être présent, malgré mes jambes qui ne me portent plus ; J'étais soutenu par ma femme et mon frère Maurice.

J'explique tout ça pour les Néo-Mossétans venus de France ou de l'étranger mais aussi pour les quelques rares Mossétans de souche qui me reconnaîtront.

Revenons un moment sur ma passion du vélo.

Si je vous dis que j'ai parcouru 84000km, ce n'est pas une estimation, car j'ai exactement parcouru 84367km500. J'avais un compteur sur mon vélo et lors de mes sorties, deux ou trois fois par semaine, je notais sur mon agenda la distance parcourue, la moyenne, les lieux visités, le temps qu'il faisait, le nom de mes compagnons de route.

Je participais à toutes les randonnées organisées dans le département, certaines en franchissant des cols comme Roque Jalère, La Couloumine, Millères, le Balcon de la Madeloc.

Ma passion du vélo m'a même emmené à Gérone, dans l'Hérault, dans les Hautes Pyrénées, au col de

Peyresourde et au col du Portillon.

Dans ma jeunesse j'ai joué un peu au rugby quand j'étais dans la marine. C'était un temps où tout le monde pouvait jouer au rugby, n'est-ce pas René Mestres ? Ce n'était pas comme maintenant où ce n'est que du rentre dedans et des pénalités. J'avais de bons appuis comme l'on dit à présent, j'ai même été sélectionné pour une demi-finale du championnat de la marine avec des adversaires de poids : Elissalde père et grand-père des internationaux, Siberchicos et Enjolras, le jeune prodige Dizabo en équipe de France à 19 ans, et, malgré toute cette pléiade de bons joueurs, nous qui étions tous d'illustres inconnus, nous n'avons perdu que 11 à 8, qui

plus est sur terrain adverse à Mimizan dans les Landes.

Si j'ai fait tant de sport, c'est que, étant né avec un handicap des hanches puis opéré à l'âge de 4 ans, j'ai voulu me prouver à moi-même que j'étais comme les autres.



L'OBJET INSOLITE



Qui le reconnaît et peut nous raconter son histoire ?

La caisse sera offerte à celui ou celle qui connaît le mieux son histoire.

Pour répondre, appeler Monique Fournié au 0468050518

For our british friends in Mosset

Ce message surprise est destiné à nos amis britanniques ou de langue anglaise de Mosset et ses environs.

Je leur propose ici l'adaptation intégrale en anglais de la chanson « Parlem català » du célèbre chanteur catalan Jordi Barre, figurant dans ma page du JdM « I si cantéssim ? ».

En catalan, elle commence par :

Refrain : Nosaltres aquí parlem català
parlem català és la nostra llengua,
parlem català és la nostra vida
és el nostre ésser, és el nostre pa.

1er couplet : Parlem català, per te dir t'estimi
parlem català per collir la flor.

Per esgrunar els anys d'aquest temps que passa
parlem català per riure i cantar.

&

Here, we speak Catalan

Here, we speak Catalan

We speak Catalan it's our mother tongue

We speak Catalan it's our life

It's our being, it's our bread of life.

1. We say "I love you" in Catalan

We pick flowers in Catalan

We use it to count the years as they pass

And we laugh and sing in Catalan

2. We use Catalan to express our sadness

We use it to sooth our sorrows

We sing of love in Catalan

And we use it when feasting, leaping and dancing.

3. Some people don't accept the Catalan language

If they could they'd silence it everywhere

But try as they might, we'll join hands

And sing "forever onward".

4. Under our country's blue sky

We sing of peace, love and beauty

The love of our land, the love of our brothers

And like it or not we'll go on being Catalan !

And now...

I invite you to sing,
perhaps in Catalan
with me, if you can!

Kind regards

Jean MAYDAT

(Épernay - Marne)





I si cantéssim ?

Jean MAYDAT

Un grapat de cants catalans

De si on chantait ?

Une poignée de chants catalans



✿ **Nous parlons catalan** : Vétéran renommé de la chanson nord-catalane, Jordi BARRE continue à enchanter son public ; plus qu'une voix, une religion. On a même dit de lui qu'il colle à la Catalogne Nord comme le Canigou à sa plus belle étoile ! Voici un chant, j'ajouterais un hymne emblématique de notre beau Pays Catalan, sur des paroles de Joan CAYROL, mis en musique et interprété par Jordi BARRE. Celui-ci l'a entonné un certain dimanche 7 juin 2009, repris par la foule au pied du Castillet à Perpignan, saluant le retour de l'équipe de l'USAP qui avait remporté le « *planxot* » (bouclier de Brennus) du Top 14 de rugby la veille... « **Parlem català** » est devenu, naturellement, un chant fétiche pour l'USAP... et *sempre endavant* !



Parlem català


música : Jordi BARRE
lletra : Joan CAYROL

Introduction (mouvement de valse) *Refrain*

Tornada
Nosaltres aquí
parlem català
parlem català
és la nostra llengua,
parlem català
és la nostra vida,
és el nostre ésser,
és el nostre pa.

en français... Refrain
Nous, ici,
nous parlons catalan.
Nous parlons catalan
c'est notre langue,
Nous parlons catalan
c'est notre vie,
C'est notre façon d'être,
c'est notre pain.

Couplet
el nos-tre és-ser, és el nos-tre pa. 1. Par-lem ca-ta-là, per te dir t'es-ti-mi par-lem ca-ta-là per co-llir la flor per es-gru-nar els anys d'a-quest temps que pas-sa par-lem ca-ta-là per riu-rei can-tar... Nos...



Estrofes

1. Parlem català, per te dir t'estimi parlem català per collir la flor per esgrunar els anys d'aquest temps que passa parlem català per riure i cantar.
2. Per dir la tristeur, tenim català per calmar les penes, tenim català tenim català per cantar l'amor i per fer les festes, saltar i ballar.
3. Alguns no voldrien aquest català arreu si podien el farien callar però per tant que facin juntarem les mans i tots cantarem el « **sempre endavant** ! »
4. A sota el cel blau del nostre país cantarem la pau, l'amor i l'encís l'amor de la terra, l'amor del germans, i per tant que facin, serem catalans.

en français... Couplets

1. Nous parlons catalan, pour te dire je t'aime Nous parlons catalan pour cueillir la fleur Pour égrèner les années de ce temps qui passe Nous parlons catalan pour rire et chanter.
2. Pour dire la tristesse, nous avons le catalan Pour calmer nos peines, nous avons le catalan Nous avons le catalan pour chanter l'amour Et pour faire la fête, sauter et danser.
3. Certains ne le voudraient pas ce catalan Partout s'ils le pouvaient, ils nous feraient taire Mais ils ont beau faire nous joindrons nos mains Et tous nous chanterons « **toujours en avant** ! »
4. Sous le ciel bleu de notre pays Nous chanterons la paix, l'amour et la beauté, L'amour de la terre, l'amour de nos frères, Et quoi qu'ils fassent, nous serons catalans !



Références : Voir et écouter sur le site internet... <http://www.usapistes.net/traditions.php?trad=chansons&titre=parlem>

Histoires de trésors



Il n'y a pas de trésor dans la vallée de la Castellane...si ce n'est sa merveilleuse rivière, dont le nom seul évoque le fracas de ses cascades et le bruissement de l'eau dans ses rigoles...En tout cas, point de légende (à ma connaissance) qui suggérerait qu'un flibustier y ait dissimulé le produit de ses rapines.

Pourtant, la question peut se poser comme elle s'est posée récemment dans la presse à l'occasion de la découverte de pièces romaines...et après tout, il y a peut-être un trésor dans les souterrains du château...

Quels sont les droits de l'honnête citoyen qui invente (c'est le terme consacré) un trésor ?

Dans son style parfait, le Code civil (Code « Napoléon » de 1804) donne une réponse claire : « *La propriété d'un trésor appartient à celui qui le trouve dans son propre fonds ; si le trésor est trouvé dans le fonds d'autrui, il appartient pour moitié à celui qui l'a découvert, et pour l'autre moitié au propriétaire du fonds.*

Le trésor est toute chose cachée ou enfouie sur laquelle personne ne peut justifier sa propriété, et qui est découverte par le pur effet du hasard. »

La syntaxe est simple. Les mots sont pesés, ils sont justes. (j'adore le style du Code civil)

En réalité, ce texte pose de nombreuses questions dont les principales me semblent être :

Qu'arrive t-il si le trésor a une grande valeur archéologique ?

La réponse est donnée par le Code du patrimoine de 2004 (beaucoup moins bien rédigé, celui-ci)

En substance, s'agissant de la seule découverte fortuite de biens mobiliers, comme des pièces de monnaies romaines, l'inventeur et le propriétaire du terrain sont tenus d'en faire la déclaration au maire de la commune, qui doit la transmettre sans délai au préfet.

Les biens découverts sont confiés à l'Etat pendant le délai nécessaire à leur étude scientifique qui ne peut excéder cinq ans. Ensuite, leur propriété demeure réglée par l'article 716 du code civil. Toutefois, l'Etat peut revendiquer ces découvertes moyennant une indemnité fixée à l'amiable ou à dire d'experts.

Qui est l'inventeur lorsque ce sont des ouvriers qui trouvent le trésor sur le chantier ?

L'inventeur d'un trésor s'entend de celui qui, par le seul effet du hasard, met le trésor à découvert, serait-il au service d'une entreprise, dès lors que les travaux ayant amené la découverte n'ont pas été effectués à cette fin.

Quels sont les droits des héritiers du propriétaire du bien vendu recelant un trésor ?

Le problème se pose essentiellement après la cession d'immeubles mais parfois pour des

meubles.

Pour les immeubles, la difficulté peut être illustrée par l'arrêt de la cour d'appel de Poitiers du 15 septembre 2004 . Avec l'aide d'un détecteur de métaux, furent mises au jour 1742 pièces d'or dans une allée du parc d'un ancien château ayant appartenu à l'amiral du Chaffault décédé dans les prisons de Nantes en 1794. Les héritiers de ce grand amiral furent déboutés de leur action en revendication. Ils ne purent apporter la preuve que les pièces avaient appartenu à leur ancêtre, ne demeuraient en terre que les restes très dégradés de ce qui avait dû être un coffret de bois. Une vague tradition orale relatant l'enfouissement par l'amiral n'était pas suffisante, elle était d'ailleurs contredite par d'autres traditions et dans cette région, témoin de nombreux combats, des fuyards avaient pu y cacher leur fortune, des mentions dans des catalogues de ventes publiques n'étaient que des affirmations à objectif commercial.

(NDLR L'Amiral Du Chaffault fut un des plus grands marins français, célèbre pour avoir, en 1756, sur sa frégate « Atalante », vaincu le vaisseau « Warwick » de 60 canons grâce à une audacieuse manœuvre...que les lecteurs du « secret de la Licorne » connaissent...)

Au contraire, dans une autre affaire, la cour d'appel de Paris considéra que n'étaient pas un trésor les pièces cachées derrière des plinthes découvertes au cours de travaux ; elles avaient été transmises par succession au propriétaire de l'appartement. Ces pièces appartenaient à son grand-père, agent de change comme l'attestaient un certificat d'achat et l'emballage des rouleaux de pièces sur lesquels figurait son écriture.

Pour les meubles, l'affaire la plus connue est celle dite de la cuisinière. Après la vente d'une cuisinière (le meuble...pas la Mère Denis !) les acheteurs y découvrirent des lingots d'or. Trésor ?

Non ; les vendeurs purent récupérer les lingots d'or. Les magistrats ont considéré que le fait d'avoir été les propriétaires originaires de la cuisinière (dont ils avaient gardé la possession continue jusqu'à la vente), auquel s'ajoutait un commencement de preuve par écrit constitué par une facture d'achat des lingots et des pièces, étaient des preuves suffisantes pour faire écarter la qualification de trésor.

Peut-on utiliser des détecteurs de métaux et se prétendre inventeur des trésors ?

Si les fouilles ou sondages réalisés sans autorisation sont interdites, l'utilisation des détecteurs de métaux est libre. Pour autant, l'inventeur est-il propriétaire des métaux précieux qu'il trouve ? A priori non : pour la jurisprudence, le hasard de la découverte est un élément de qualification important et semble-t-il nécessaire. La cour de Lyon, entre autres, a relevé "*que la première condition imposée par l'article 716, pour qualifier la découverte de trésor, est que l'inventeur réalise cette dernière par l'effet du pur hasard*". On peut difficilement considérer que les objets révélés à l'aide de ces appareils sont mis au jour par "le pur effet du hasard".

Cependant, dans l'affaire « Du Chaffault », les juges ont admis la qualification de trésor et l'attribution de sa propriété aux inventeurs ayant utilisé des détecteurs de métaux....En droit, rien n'est simple !

De plus, les utilisateurs encourent une sanction pour utilisation illicite de détecteurs de métaux à des fins archéologiques, sans avoir obtenu l'autorisation prévue par la loi du 18 décembre 1989 ou sans avoir respecté les prescriptions de cette autorisation. Outre une peine d'amende applicable aux contraventions de la 5e classe, le contrevenant s'expose à la confiscation de son matériel.

El Jutge

Chronique du talc 5.

ou
Extraits DU COURRIER DU BARON DE CHEFDEBIEN
de 1883 à 1918

par Fernand VION

La **Société des Poudres Chefdebien** va son bonhomme de chemin. **Le Baron voudrait bien vendre** cette affaire en plein développement, mais il n'y a d'amateurs que pour le domaine forestier. **L'exploitation du talc suscite la convoitise** mais **les intéressés n'osent pas s'engager**. Le chemin de fer est en construction, **l'usine de Prades change de Directeur** et on travaille fort à la mise au point des installations **de fabrication d'un produit nouveau** pour combattre le mildiou : **la sulfostéatite** aussi appelée **la bouillie catalane**.

02/12/1885 – Simon Salètes, technicien à l'Usine de Prades remercie le Baron en ces termes : « *M. Bassères m'a fait part de l'arrangement intervenu entre vous et lui. Vous pouvez compter sur moi à partir du jour de la remise de la Direction par M. Bassères. Je me mets entièrement à votre disposition et en vous remerciant de la confiance que vous voulez bien placer en moi, je vous prie d'être assuré que je ne ménagerai ni mon zèle ni mon activité pour vous prouver que je la mérite.*

Recevez, monsieur le Baron, l'assurance de mon respectueux dévouement ».

Cette nomination va créer une effervescence, mais le Baron trouvera en Salètes un Directeur extrêmement dévoué.

12/12/1885 – M. Méra informe le Baron de l'intérêt qu'a montré un certain M. Schloesing à propos de ses essais d'application du talc au soufflet. De plus, « *... quant au gisement de **pyrite** de fer¹, dont il a trouvé l'échantillon fort beau, et la teneur en soufre de 53% très convenable pour l'installation d'une usine d'acide sulfurique dans le voisinage, ... l'analyse du minerai l'intéresserait beaucoup.* »

A propos du système de freinage des wagons², il dit : « *Il aurait mieux valu que les freins des wagons aient pu se serrer avec le pieds... mais alors la **combinaisons des freins combinés avec une seule commande** n'était plus possible* » et « *... chaque levier porte une poignée de serrage que l'on tourne de la main gauche en même temps qu'on soulève de la main droite... vous verrez que c'est une habitude facile à prendre.* » [Pourquoi faire compliqué ?] Il écrit qu'il ne pense plus à la locomotive belge, trop loin, mais il y en a une à Lyon qui pourrait faire l'affaire pour 6300Frs (sa commission de 5% comprise) et pesant 4500kg. S'en suit un long et compliqué développement de calculs pour conclure que la machine est trop lourde « *mais qu'on pourrait aisément modifier les chemins qui sont en de mauvaises conditions comme la traversée du champ d'avoine [à la Font de la Barbera]* ». Méra ajoute « *quant au plan incliné, il aidera beaucoup au transport du charbon [?]* ». [Que peut bien faire du charbon ici ? En fait, il s'agit probablement de charbon de bois que l'on « cuit » dans la forêt de Cobazet et qui serait avantageuse-



La carrière dans son ensemble
A droite une construction
qui n'existe plus aujourd'hui

ment acheminé dans la vallée par le futur plan incliné, entre deux chargements de talc.]

03/01/1886 – Le Baron a rédigé un mémoire sur la pyrite qu'il envoie à M. Méra en lui demandant de le transmettre à M. Schloesing. Méra propose de reporter sur le plan du cadastre le tracé du ch. de fer et informe le Baron qu'il a eu connaissance de matériel type Decauville [constructeur] à vendre. Il se dit être aussi à son entière disposition « *pour déguster votre excellent vin de Banyuls dont j'ai l'audace de vous remercier à l'avance* ». Et il termine sa lettre en lui présentant ainsi qu'à Madame de Chefdebien ses meilleurs souhaits de bonne année.

09/01/1886 – Le nouveau Directeur de l'usine de Prades, M. Simon Salètes rapporte au Baron ce qu'il a entendu à Mosset alors qu'il y passait pour se rendre au Caillau : « *je suis grandement ennuyé de devoir vous transmettre ces renseignements que je ne puis passer sous silence pour que vous fassiez cesser la situation fautive dans laquelle vous placez et me place le verbiage de M. Sabater qui a dit : **Mr le Baron a pris toute l'affaire à M. Bassères, il en est le seul propriétaire et Simon n'est que notre employé.** Vous savez bien M. le Baron que je n'attache aucune importance à parler de M. S. mais il me semble que maintenant et surtout après lui avoir dit vous-même que l'affaire m'a été cédée par M. Bassères, il devrait se retenir en ne s'occupant que de ce qui lui regarde pour votre service.* » Salètes suggère au Baron de faire une lettre à Sabater pour arrêter ces mesquineries.

20/01/1886 – Le Directeur Simon Salètes informe M. Isidore Salètes [son père ou son frère ?] agriculteur à Prades, qu'il consent à proroger de deux ans leur engagement relatif au transport des balles [de talc] de l'usine à la gare, pour le même prix, à la condition qu'il assurera également la production qui pourrait se

faire ultérieurement par l'installation de nouvelles usines aux alentours de Prades. Cette lettre est signée Salètes avec la mention '*par procuration de M. Bassères*'. Et une annotation plus tardive précise « prorogé pour 2 ans à partir du 21 avril 88 ». [On voit que la famille Salètes est toute dévouée au Baron !]

26/01/1886 – M. François Sabater, qui est le responsable à Prades du domaine de Cobazet, fait part au Baron de son altercation verbale avec M. Pelte de Ria au sujet d'un vol de charbon [?]. Sabater, très fâché, dit avoir failli en venir aux mains « *... ce sont des gredins de la pire espèce. Le compte est réglé, j'en ai reçu l'argent, qu'ils aillent se promener qu'ils ne me reverront plus.* »
Votre tout dévoué serviteur. »

01/02/1886 – M. Salètes informe le Baron qu'il est en correspondance avec de nombreuses maisons en France et en Angleterre qui ont demandé des échantillons de talc. Aussi précise-t-il : « *il serait bien à désirer que votre combinaison pour le talc sulfaté puisse réussir, elle prendrait le grand rebut que nous allons être obligés de faire en talc bleu, presque tous les demandeurs désirant du blanc.* » [L'idée de mélanger le sulfate de cuivre (bleu) à du talc pas totalement blanc est une merveilleuse idée pour valoriser ce talc de deuxième catégorie somme toute aussi valable pour cette application que le talc blanc que tout le monde exige].

1. La pyrite ou pyrite de fer est un sulfure de fer (FeS₂) que l'on trouve naturellement en grand nombre de petites écailles dorées dans les sables que charrie la Castellane et que l'on appelle aussi l'or des fous. Elle cristallise en cubes jaunes qui peuvent, selon leur teneur en soufre, être transformés en acide sulfurique.

2. les wagons descendent par gravité depuis la carrière et ils sont ralentis au frein par un mécanicien dont le plus notoire à ce jour reste M. Marcel Grau; les wagons vides sont remontés par des bœufs (ou par leurs copines, des vaches, probablement pas si «vaches» dans la galère!).

A suivre.



Histo-Généalogie



De la boucherie banale aux boucheries privées

La boucherie avant la Révolution

La criée de 1772, qui régleme les banalités de la baronnie de Mosset, définit, dans l'article 23, le cadre de fonctionnement de la boucherie de Mosset sous l'ancien régime :

"Défendons à toute personne de vendre, dans le district de ladite baronnie, aucune espèce de viande concernant la boucherie sous la peine de six livres d'amende. Et, au cas où quelques habitants iraient se pourvoir ailleurs qu'à la boucherie dudit seigneur à Mosset pour la provision et la subsistance de sa famille, le boucher ou fermier de la boucherie du seigneur ne sera pas obligé de le fournir."

L'achat de la viande ne peut donc se faire qu'à la boucherie de **d'Aguilar**. Comme pour les autres banalités, ce commerce est confié à un fermier, qui est chargé de son exploitation dans des conditions techniques, commerciales et financières définies dans un contrat de fermage.

L'activité de la boucherie est assez faible. En effet, l'impôt correspondant, selon la matrice de l'époque¹, est de 30 livres. Ce montant est le plus bas comparé à celui des autres banalités : 70 livres pour le four à pain, 130 pour le cabaret. L'activité de la boucherie est donc assez modeste ; les habitants achetaient peu de viande : par contre, ils consommaient beaucoup de pain et les hommes fréquentaient le cabaret avec assiduité.

Le bâtiment de la boucherie

Le bâtiment qui abrite la boucherie est décrit, dans un procès verbal du 28 octobre 1794, dressé par **Joseph Porteil** et **Sébastien Comenge**, commissaires experts pour l'estimation du prix de vente des biens de l'émigré d'**Aguilar**. Il sert à la fois d'abattoir et de boucherie : c'est une " maison servant de boucherie, où l'on fait la tuerie et la distribution de viande, confrontant de tous les horizons avec la rue publique et un espèce de ravin servant de réceptacle de toutes les ordures, vul-

gairement appelé "Lo Vaill."

Après avoir examiné avec les officiers municipaux la dite maison, nous avons jugé ne pouvoir faire qu'un seul lot. Nous observons, au surplus, que cette maison située d'une façon à couper le passage des pièces de traînage depuis la place publique [de Dalt] jusqu'à une porte d'entrée qu'il y a pour aller dans ce qu'on appelle la ville vieille [Porte Notre Dame].

Elle est grevée de laisser passer, par l'intérieur, de toutes les pièces de bois que les habitants font traîner, soit pour le chauffage, soit pour les bâtisses et réparations des maisons, de façon qu'il se trouve déjà depuis longtemps une porte sur la partie de derrière qui correspond à celle d'entrée, afin de faciliter le passage d'une pièce de bois, ce qui, des temps immémoriaux, a été et est pratiqué. D'après cette obligation nous avons estimé la valeur à 300 livres."

Signé : **Joseph Prats** maire, **Climens, Rouse**, officiers municipaux et **Comenge et Porteil**².

Décision de démolir

Un mois après cette estimation, le 27 novembre 1794, le Conseil de la municipalité prend la décision : "*Depuis longtemps le bâtiment qui sert de boucherie à excité de fortes réclamations de la part des habitants de Mosset, relativement à la propriété et à la position de ce bâtiment.*"

La propriété

Le "bâtiment a toujours appartenu à la commune puisque le fermier du ci-devant seigneur en a joui... Cette jouissance ne dérive que d'un traité réciproque fait entre la commune et le ci-devant seigneur. Et ce traité n'a accordé la jouissance que sous l'obligation que le ci-devant seigneur fournisse régulièrement aux habitants de Mosset, sains ou malades, et sous la surveillance des officiers de police de la commune, la viande dont ils auraient besoin à un prix déterminé.

Considérant que l'émigration de **d'Aguilar** en mettant la République à ses droits, l'a mise aussi à ses charges et qu'elle ne peut jouir des siens sans en supporter les autres.

Considérant que la fourniture de la viande ne peut pas être faite par la République, qu'il est plus naturel, en cela, que les habitants de Mosset pourvoient à leurs besoins, qu'en conséquence la jouissance du bâtiment dont il s'agit, devient inutile à la République et devient le droit de la commune."

La position du bâtiment

"Considérant que la position du bâtiment est nuisible, sous tous les rapports, soit comme boucherie, soit comme simple bâtisse :

Comme boucherie, à cause de la corruption de l'air, car la quantité d'im-

«... la corruption de l'air... la quantité d'immondices qui proviennent des intestins des bêtes qu'on égorge »

mondices qui proviennent des intestins des bêtes qu'on égorge, étant jetée dans le ravin qui passe au bas de la bâtisse, jette une telle infection qu'on ne peut en supporter l'odeur, surtout pendant l'été où la pénurie des eaux s'oppose au nettoyage du ravin, ce qui occasionne beaucoup de maladies.

Comme simple bâtisse :

- Parce qu'elle repousse trop la rue et qu'il ne reste pas assez d'espace entre le bâtiment et la fontaine, ce qui expose les habitants aux bardes [embardees] des chevaux et mulets qu'on fait boire aux auges de la fontaine, bardes qui estropient beaucoup de gens, surtout des enfants.

- Parce que le bâtiment forme un coude resserré, ce qui empêche le traînage du bois à brûler et à bâtir.

- Parce qu'en ce lieu, le bâtiment qui se trouve vis-à-vis de la porte dite de la ville vieille, en obstrue le passage, empêche la circulation et rend la partie de cette come, dite ville vieille, très malsaine.

Considérant enfin qu'il est du devoir de la municipalité de procurer aux habitants de la commune la salubrité de l'air, le libre passage dans les rues, la sûreté personnelle, tant de jour que de nuit, ainsi que l'aisance du traînage qui aurait été jusqu'ici impraticable, si par une condition expresse, le fermier de la boucherie n'avait pas été obligé de laisser passer d'une porte à l'autre, toutes les traînées de bois.

Sur ces motifs, après avoir ouï l'agent national de la commune, la municipalité arrête que le bâtiment qui sert de boucherie sera démoli ; en se ré-



Fontaine de 1778 de la Plaça de Dalt

férant à la diligence de l'agent national et aux frais de la commune, que les décombres seront réservés pour servir à une muraille ou garde-fou qui puisse garantir, à toute personne, de se préci-

piter dans le ravin et pour continuer la voûte du ravin jusqu'à la fenêtre de la

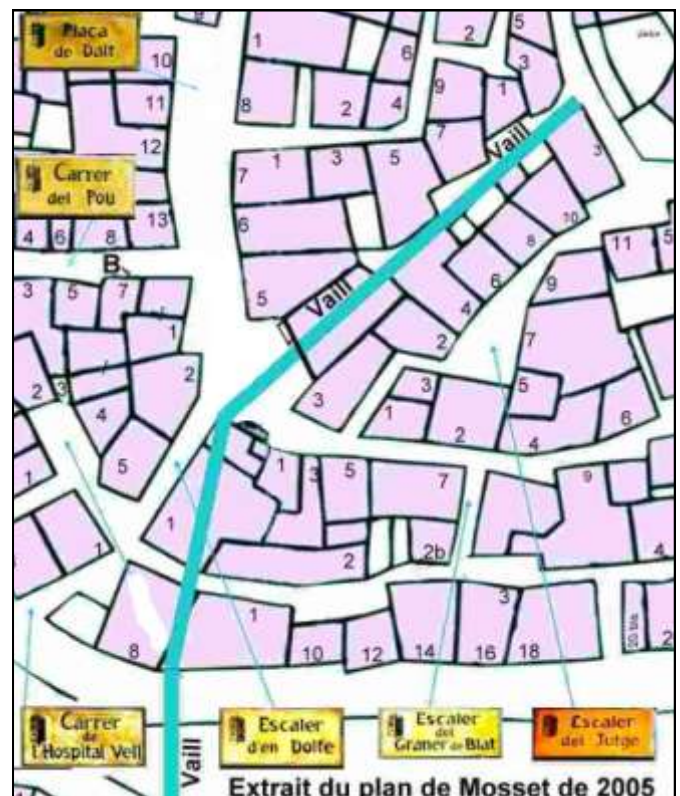
boucherie.

Le présent arrêté sera envoyé au directoire du district et au département, si nécessaire, pour être approuvé et aux fins que l'agent national du district ne fasse pas procéder à la vente du bâtiment dont il s'agit sous prétexte qu'il a été possédé par l'émigré **Aguilar**."

Fait à la maison commune....

Signé **Prats** maire, **Ruffiandis**, **Climens**, officiers municipaux **Estève** agent national³.

Le ravin "Lo Vaill"



Ce ravin, recouvert depuis 1989, descend du château et débouche sous la route de Prades, au niveau du 8 *Carretera de Prada* (restaurant). Il longe l'extérieur de la muraille ouest de la vieille ville. L'illustrations qui précède en montre le parcours.

Où se trouvait la boucherie ?

1 - Le bâtiment "*confronte, de tous les horizons, avec la rue publique et une espèce de ravin.*" La boucherie est un bâtiment isolée au bord du ravin.

2 - Le bâtiment "*coupe le passage des pièces de traînage depuis la place publique jusqu'à une porte d'entrée de la ville vieille, [Porte Notre Dame, dont elle] obstrue le passage.*"

La boucherie et la porte étaient séparées par le ravin.

La ligne droite entre place publique et porte Notre Dame traverse la boucherie qui est donc de part et d'autre de cette ligne⁴.

3 - Le bâtiment "*repousse trop la rue et il ne reste pas assez d'espace entre le bâtiment et la fontaine. Le bâtiment forme un coude resserré qui empêche le traînage du bois.*"

La boucherie épousait le renfoncement actuellement formé par les 3 maisons des numéros 3,4 et 5 de la *Plaça de Dalt*. Il ne restait qu'un passage étroit en forme de coude.

4 - "*Il sera construit une muraille ou garde-fou qui puisse garantir, à toute personne, de se précipiter dans le ravin et pour continuer la voûte du ravin jusqu'à la fenêtre de la boucherie*³."

Le bas de la boucherie devait se situer au niveau du ravin, au-dessus de la porte actuelle du 1 *Escaler d'en Dolfe*, datée de 1759.

Il y a en 1794 un passage étroit au-dessus du ravin qui permet d'entrer dans la vieille ville sans descendre dans le ravin. Le niveau supérieur de ce pont est au niveau de la fenêtre de la boucherie. Il a donné son nom au *Carrer del Ponterro* qui lon-



Visualisation de la boucherie sur la place de 2010

geait le ravin du côté vieille ville et conduisait, en une forte pente, du n°1 ci-dessus à l'entrée de la *Porte Notre Dame*. On le sait par un contrat de vente de la maison (N°324 du plan de 1811) de **Jean Prats** cultivateur à **Julien Prats** (1747) dit "Parote"⁵.

Ces considérations ne permettent pas de placer la boucherie le long du ravin actuel qui traverse la place en sous-sol. Il est donc très probable que le ravin la contournait et que, quelle que soit sa forme, elle était à l'emplacement figuré sur la plan ci-dessus. De plus, le bâtiment pouvait être une tour fortifiée, construite en même temps que les murailles initiales, proche de l'entrée de la porte *Notre Dame*, rendant ainsi impossible son effraction par coups de béliers.

La démolition

Le 8 juin 1795, une nouvelle réunion du Conseil Général de la commune constate que les autorités de Prades n'ont pas réagi et qu'elles semblent ne pas vouloir "*envoyer un ingénieur pour vérifier si la demande est justifiée.*"

Le conseil décide donc que "*si sous peu de jours il n'y a pas de changement, la commune prendra sur elle de faire tomber la bâtisse par mesure de justice*⁶."

Le temps passe et rien n'est entrepris : la boucherie, avec ses nuisances, est toujours debout. Alors des inconnus, probablement du voisinage immédiat, excédés, prennent l'initiative. **Joseph Estève**, procureur de la commune, qui habite au numéro



10 du Carrer de la Font de las Senyoras est-il de ceux-là ?

Ce dont on est sûr, c'est que le lendemain, le 1er septembre 1795 il expose que *"la nuit dernière, une partie de la bâtisse servant de boucherie a été démolie et les portes enfoncées. Les effets qui sont dans ladite boucherie, les tuiles qui sont au toit ne furent point égarés."*

Le conseil municipal, prenant l'exposé ci-dessus en considération, a arrêté que toutes les tuiles du toit et les effets qui sont dedans, fussent de suite retirés.

S'étant transportée au dit endroit, ils ont trouvé qu'il manquait une grande partie des tuiles du toit. Ils les ont fait transporter de suite dans un endroit de sûreté."

Enfin, le 17 octobre 1795, **Joseph Estève** *"expose que le bâtiment de la boucherie étant démolé et que le directoire du district de Prades ayant accordé de la démolir pour en faire une place publique il serait bon, afin que personne n'y prenne du mal, de le faire accommoder de manière que cette bâtisse soit une place publique."*

Les travaux correspondants feront l'objet *"d'un billet d'enchère"* et d'une publicité *"afin que personne ne puisse prétexter l'ignorer,"* et seront attribués aux enchères.

Les Fabre "Domenjo" : 4 générations de bouchers

Une lignée des **Fabre "Domenjo"** a régné sur la boucherie de Mosset, de pères en frère et en fils, presque sur un siècle et plus précisément de 1794 à 1878, période au cours de laquelle 9 **Fabre** de

Mosset ont été bouchers.

Ils figurent tous sur l'arbre généalogique ci-contre. Le premier est **Jacques Fabre** (1749-1816) dit *"Domenjo"*. En effet, le 11 juillet 1794 (23 messidor an II) comme boucher de la commune il en remet les clés à la municipalité alors que la décision de la démolir n'a pas encore été prise⁷

1 - Le même **Jacques Fabre** est volontaire pour servir provisoirement de boucher jusqu'à la Saint Michel de septembre (le 29 septembre). Les moutons seront achetés à des propriétaires de troupeaux à un prix estimé par des experts et lui seront livrés. On ne connaît pas ses motivations mais il est peut-être séduit pas la proximité des lieux : Il habite au 5 *Plaça de Dalt*, dans l'ancienne *Llotge* des consuls qui touche presque la boucherie.

2 - Ensuite, dès 1799, c'est son frère **Etienne Fabre** (1762-1838), qui prend le relais.

3 - Leur neveu **Joseph Fabre** (1779), fils de **Joseph Mathieu Fabre** (1763-1823) leur succède. Lui aussi ne s'éloigne pas de la *Plaça de Dalt* : il achète la maison du numéro 13, presque en face de la *Llotge*.

4 - Le quatrième est **Pierre Joseph Fabre (1798-1863)** dit *"Malpet"* ou *"L'hardit,"* le surnom de *"Domenjo"* a disparu. Il exerce en 1854.

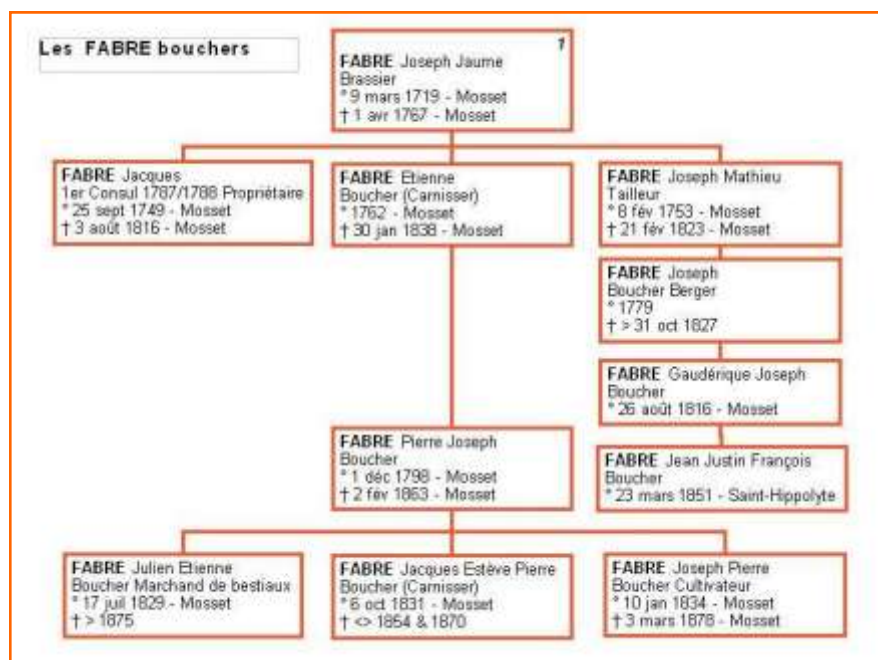
5 - Avec le cinquième, retour à l'autre branche avec **Gaudérique Fabre** (1816), fils du troisième. Il quitte Mosset pour se marier à Saint-Hippolyte avec une **Guiter**. Il y exerce la profession de boucher.

6 - Les 3 suivants sont les fils du numéro 4 : **Julien Etienne Fabre** (1829-1875) dit *"Malpet"* est en plus marchand de bestiaux. Il se marie à Vernet et y est boulanger.

Son frère **Joseph Pierre Fabre** (1834-1878), toujours un *"Malpet,"* reste à Mosset mais disparaît à 44 ans laissant 2 filles en bas âge. L'autre frère, **Jacques Fabre** (1831) reprend le flambeau. Il reste célibataire et meurt alors qu'il n'a pas 40 ans.

- Le dernier, **Jean Fabre** (1851), fils du cinquième, né à Saint-Hippolyte, devient boucher comme son père.

Ces **Fabre "Domenjo"** ont, encore en 2010, de nombreux descendants



attachés à Mosset : On trouve les **Prats, Llaury, Ville, Corcinos, Grau, Cossey, Not, Bataille, Bruzy, Arrous. Canal, Soler, Périno, Quès, Garrigo, Pares, Assens, Bousquet, Maillol**, etc. Aucun n'est boucher.

La concurrence

Mais les **Fabre** ne sont pas seuls. Vers 1800, **Thomas Bazinet** (1750-1816), cultivateur est aussi boucher, spécialiste des "bêtes à laine." Le 18 nivôse an VI (7 janvier 1798), il demande une réduction d'impôts. : "*Son petit commerce lui est d'un très modique produit.*" La majorité des habitants ayant leurs propres troupeaux ne fréquentent pas la boucherie.

Le 13 ventôse an VII (3 mars 1799) **Etienne Fabre** demande, à son tour, une réduction d'imposition : "*Il n'achète et ne débite qu'une quinzaine de bêtes à "grosses cornes" par an*" et, dit-il, "*il ne vend que lorsque l'autre boucherie de la commune se trouve dépourvue*"⁸.

Projet de boucherie communale de 1801

Au début du mandat d'**Isidore Lavila**, "*La construction d'un local propre pour servir de boucherie,*" est inscrite au projet de budget de 1801 pour un montant de 400 francs. Cette dépense est la plus importante du budget. Immédiatement après vient la "*réparation de la fontaine.*"

Mais le montant total des dépenses s'élève à 2194 francs pour des recettes de 1618 francs seulement. Pour trouver des revenus il est imaginé de rétablir un octroi sur les denrées. Il est aussi demandé au préfet de "*prendre en considération la situation particulière de la commune,*" qui doit "*entretenir 9 ponts en bois et 3 en pierre.*"

La boucherie communale ne verra pas le jour, elle sera privée.

Épilogue

La démolition de la boucherie répond à deux soucis :

- Le premier est de faciliter l'entrée dans la vieille ville ce qui paraît bien naturel pour une cité de 1000 habitants (intra et extra muros).

- Le second, plus surprenant en 1794, est la forte prise en compte, de la propreté et de l'hygiène des lieux. Ces préoccupations visionnaires sur l'environnement sont inattendues lorsqu'on sait que la distribution d'eau potable ne s'est faite qu'en 1953.

Par ailleurs, cette transformation de 1795 de la *Plaça de Dalt* conduit à s'interroger sur l'évolution de l'architecture générale de l'ancienne ville fortifiée du XVIIe siècle. (en se limitant à Mosset intra muros)

Le premier grand changement concerne l'agrandissement des places :

- La *Plaça de Dalt* en 1795

- La *Plaça San Julia* en 1831 (cimetière désaffecté) et en 1893 (Perçement de la route du Col de Jau.

- La *Plaça de la Capelleta* créée entre 1900 et 1939.

Le second est la construction de la route : en 1883 jusqu'à la *Plaça San Julia* et en 1893 vers le Col de Jau.

Et à l'extérieur des fortifications :

- la route de dégagement sous le *village* vers 1985.

- la mairie et la tour des parfums en 1999.

Jean Parès



Références

- 1 - ADPO M429,
- 2 - ADPO 1Qp159)
- 3 - ADPO 100EDT35
- 4 - ADPO 1Qp159
- 5 - ADPO 3E21/498 Folio 34
- 6 - ADPO 100EDT36
- 7 - ADPO 100EDT34
- 8 - ADPO L676

Mosset en 1795

Les deux faits saillants de l'année 1795 sont le traité de Bâle qui met fin au conflit avec l'Espagne et, localement, la réorganisation administrative à 3 niveaux : le Canton, le Département et la Nation. Mosset devient la Municipalité Communale du Canton et, de ce fait, à la fin du XVIII^e siècle, les couples viendront nombreux s'y marier.

Création des municipalités de Cantons

Début 1795 (an III de la République), le renouvellement des municipalités suit la chute des conventionnels et l'arrivée des thermidoriens. Ces derniers, par la constitution qu'ils instaurent le 22 août 1795 (5 fructidor), enlèvent toute influence aux communes en les regroupant et en renforçant les Cantons au détriment des districts qui sont supprimés.

Chaque commune n'élit dorénavant qu'un **agent municipal** et son **adjoint**. Ils deviennent membres de la municipalité cantonale mais, comme simples agents municipaux. Ils passent dorénavant sous l'autorité du président de la municipalité cantonale, lui-même assisté d'un "Commissaire du Directoire Cantonal," nommé par le département.

Les parents d'émigrés restent en principe exclus de ce pouvoir local.

Le district étant supprimé, il n'y a plus d'administration intermédiaire à Prades entre le département et la municipalité cantonale.

les fidèles auront la charge de les réparer et de les entretenir

La mise en œuvre de cette loi à Mosset est la première action du nouvel agent municipal et son premier procès verbal : "*Le 9 novembre 1795, un certain nombre d'habitants de la commune sont comparus devant nous, Sébastien Pacoull, agent municipal. Conformément à la loi du 11 prairial dernier, ils se présentent pour faire la demande du local destiné à l'exercice du culte...*

En conséquence, nous agent municipal, voyant que l'ancienne municipalité [celle de Joseph Prats] n'avait encore accordé, aucun office, avons déclaré que l'église de Saint Julien et Sainte Basilice, ci-devant destinée à l'exercice du culte catholique, serait remise à l'usage des citoyens de cette commune pour que les ministres du culte catholique, qui voudraient y exercer ce culte, puissent le faire librement après qu'ils se soient soumis à ladite loi, à la charge par les habitants d'entretenir l'église et la réparer sans contribution foncière."

Élections du 9 novembre 1795

L'organisation des autorités administratives et judiciaires des municipalités de canton est définie par l'article 48 de la loi du 19 vendémiaire dernier (11 octobre 1795).

La mise en application à Mosset est du 8 brumaire de l'an IV (9 novembre 1795). Les membres de la nouvelle municipalité cantonale sont ceux du tableau ci-contre. Les deux hommes forts sont **Julien Prats**, l'ancien maire de Mosset, et **Pierre Thomas**, chirurgien de Mollitg.

On remarque que **François Seguy** qui, comme secrétaire de mairie de Mosset, avait démissionné retrouve le poste au niveau du canton.

Exercice du culte catholique

La loi du 11 prairial an III (30 mai 1795) permet la liberté des cultes. Pour les exercer, elle accorde des édifices publics mais

Première Municipalité Cantonale		
Titre	Origine	Nom
Président de l'administration	Mosset	Joseph Prats (1742-1814)
Commissaire du Directoire	Mollitg	Pierre Thomas (1765-1814)
Agent municipal	Conat	Jacques Aixene (<1757)
Adjoint à l'agent municipal		Jacques Marc
Agent municipal	Campôme	Nicolas Laguerre (1744-1811)
Adjoint à l'agent municipal		Matheu Laguerre (<1755-1801)
Agent municipal	Nohèdes	Bernard Payrer (<1755)
Adjoint à l'agent municipal		Jean Coupet
Agent municipal	Urbanya	Etienne Salies (1764)
Adjoint à l'agent municipal		Jérôme Terrene (1764-1830)
Agent municipal	Mosset	Sébastien Pacoull (1745-1822)
Adjoint à l'agent municipal		Jacques Cossey (1738-1813)
Agent municipal	Mollitg	Baptiste Rousse (1722)
Adjoint à l'agent municipal		Nicolas Berjuan (1772)
Secrétaire	Mosset	François Seguy (1771-1797)

Trois prêtres mossétans avaient auparavant fait acte de candidature :

Etienne Porteil (1746-1808) le 16 juillet,

Joseph Escanyé (1764-1839) le 19 juillet, **François Galiay** (1752-1819) le 10 août.

Ce dernier, comme greffier de la commune, est bien placé pour connaître les nombreux nouveaux textes administratifs. Aussi, il demande qu'il lui soit donné acte de sa soumission aux lois de la République prononcée le 24 juin dernier, ce que n'avaient pas fait ses deux concurrents.

Il sera choisi et prêtera encore serment, devant le Conseil, le 25 octobre, par un acte de reconnaissance de l'universalité de la citoyenneté française : "*Je reconnais l'universalité des citoyens français... Je promets soumissions et obéissances aux lois de la République.*"

Le texte est textuellement celui qui est prévu par la loi. S'il en était autrement, non seulement la déclaration serait "*nulle et comme non avenue*" mais "*Ceux qui l'auront reçue, seront punis chacun de 500 livres d'amende et d'un emprisonnement qui ne pourra excéder un an, sans être moindre de trois mois*".¹ Cette précaution avait pour but d'éviter les formulations particulières jugées tendancieuses des prêtres jureurs des premières années de la Révolution.

Les mariages à Mosset.

Le chef lieu de canton est devenu, quelques années plus tard, le lieu obligatoire de célébration des mariages civils.

En effet, en vertu de la loi du 13 fructidor An IV (30 août 1796), tous les mariages civils doivent être célébrés le jour du décadi (dernier jour de la décade), au **chef-lieu de canton** dont dépend le domicile d'un des époux. Cette loi a effectivement été appliquée entre le 6e jour complémentaire de l'an VI (22 septembre 1798) et le 28 pluviôse de l'an VIII (17 février 1800), soit pendant 17 mois.

Sur cette période on compte 65 mariages de 130 individus. Le nombre des mariages civils à Mosset qui unissent deux personnes qui n'y résident pas est de 18, soit 36 individus, soit 28 %.

Ils se répartissent de la façon suivante :

- 11 époux de Conat,
- 8 époux d'Urbanya,
- 5 époux de Molitg ou Campôme,
- 4 époux de Nohèdes.,



Etienne Porteil (1746-1808)



André Salvat

- 8 époux à l'extérieur du canton dont 2 dans l'Aude.

Il s'agit là d'un **Baptiste Argence** de Roquefort de Sault qui a épousé une **Elise Bousquet** de Counozouls. Les raisons de l'externalisation de la cérémonie ne sont pas connues. Autant l'aller et retour d'Urbanya pouvait facilement se faire dans la journée, il imposait, venant de l'Aude une nuit de noces à l'une des 2 auberges de Mosset.

Dans les recherches généalogiques, il ne faut pas méconnaître cette particularité. Par ailleurs il ne faudrait pas conclure que ces mariages "d'étrangers" ne concernent pas Mosset. Compte tenu de la proximité des lieux les époux des 18 couples concernés peuvent avoir des liens de sang avec les Mossétans par

les mariages précédents ou des mariages suivants. C'est le cas des ancêtres d'**André Salvat**.

André Salvat Compagnon de la libération²

André Salvat (1920), descend du couple **Rose Salvat** (1778) et **Barthélemy Respaut** (1777-1834) de Conat. Il est, par d'autres ancêtres, cousin des **Salvat, Mir, Borreil, Surjous, Arrous, Granner, Canal, Dimon, Bruzy, Julia, Mas, Respaut, Fabre, Soler, Parès**, Cette liste n'est évidemment pas exhaustive.

Les loups enragés à Mosset

Sans lien avec ce qui précède mais uniquement avec les événements de 1795, le 1er septembre 1795, le procureur de la



commune (**Joseph Estève**) à exposé qu'il existe des chèvres qui ont été mordues par un loup enragé. Il requiert que ces chèvres soient tuées de suite et enfouies à

quatre pieds de profondeur, conformément à la loi.

La non observation de ces précautions mérite une grande et sévère punition.

Jean Parès

Références

1 - ADPO 100EDT36

2 - http://www.histoiredemosset.fr/salvat_andre.html

LE CHÊNE KERMÈS ET LA MODE D'AVANT !

O

EL GARRIC I LA MODA HI HA TEMPS !

Jean Llaury

Puisqu'il était question de chêne dans l'édito, continuons sur notre lancée et demandons-nous en quoi les chênes, si l'on excepte les qualités peu ordinaires de leur bois voire, pour certains, de leur liège, ont pu faire partie, "fa temps", des "trésors de la Nature"!

On peut d'abord considérer que, dans l'ensemble de la Catalogne Nord, existent essentiellement, quatre espèces "indigènes" du genre **Quercus** (chêne) appartenant à la famille des **fagacées** (comme le hêtre -**Fagus sylvatica**- de nos forêts) :

El roure martinenc ou chêne pubescent qui peut atteindre 25 m ; avec un tronc souvent tortueux et des branches étalées.

L'alzina ou chêne vert ou yeuse, à feuillage persistant dont la taille peut atteindre 30 m mais que l'on découvre en massifs quasiment impénétrables et "courts sur pattes" dans les Albères et les Aspres ; dans la vallée de la Castellane, sa limite se situe au-dessus du mas de Lo Menat à Molitg.

La surera ou chêne liège "dont l'écorce crevassée, constituée d'un liège épais est caractéristique". Il est l'arbre emblématique du piémont des Albères et des Aspres.

Enfin, **el garric ou chêne kermès**, arbuste touffu, particulièrement épineux dont la taille est inférieure à 3 m et qui constitue, dans la garrigue à Romarin, d'épais petits massifs impénétrables, d'un vert foncé tranchant sur le blanc du calcaire ; d'où le nom de "peau de léopard ou de panthère" donné parfois à cette même garrigue.

Et bien, ce **garric** qui, par rapport aux trois autres espèces de chênes, a toute l'apparence du "vilain petit canard" de la fable, fut longtemps -c'était avant le développement de la chimie moderne au début du XXème siècle-, recherché (parfois à prix d'or) par l'industrie textile européenne. Qu'avait-il donc de si attrayant ce vilain petit canard d'aujourd'hui ?

C'est dans "**trésors retrouvés de la garrigue**" de **Hubert DELOBETTE et Alice DORQUES**, véritable mine d'or de secrets naturels ... livre qui me fut prêté par **Jeannette Not-Coste** ... que j'ai trouvé la réponse !

"Sur les pourtours de la grande bleue, partout où la garrigue abonde, il est difficile de se frayer un chemin à travers les massifs impénétrables de chênes kermès. Pourtant, pendant des siècles, ces collines épineuses ont été prises d'assaut dès le mois d'avril. Des milliers de petites mains se sont ruées dès potron-minet pour une véritable chasse à l'or rouge synthétisé par un insecte, **le kermès** autrement dit, **une cochenille**..

Ce sympathique coccidé a choisi exclusivement ce chêne pour se développer. Les larves femelles se nourrissent du suc de l'arbuste et grossissent jusqu'à former, au printemps, une petite boule à la surface de l'écorce. Cette protubérance (appelée aussi **graine d'écarlate**), décollée de l'arbre avec l'ongle, est pleine d'œufs (jusqu'à 6 000). Elle est aussi bourrée de pigments qui délivrent une coloration rouge très pure, très résistante, appelée déjà dans les livres saints, **le vermillon**.

Ce discret petit insecte des garrigues finit ainsi sur les longs manteaux des puissants du monde, orne les lourdes tentures dans les lieux les plus raffinés. Il est jalousement conservé par les uns,



La garrigue avec ses chênes, genévriers et romarins tente de camoufler une épave

sert de monnaie d'échange aux autres. Lorsqu'on sait qu'il faut des quantités égales de colorants et de tissus à teindre, on comprend l'ampleur de la cueillette et du commerce développés dans les zones de production.

Dans les lieux où les insectes sont présents, une réglementation draconienne est mise en place, à la fois pour satisfaire la soif de taxes des percepteurs de la région, mais aussi pour maintenir en place ce patrimoine inestimable. En général, une publication de bans annonce le début de la campagne officielle de cueillette et les cours du kermès sont annoncés par des crieurs sur les places des villages.

Pendant toute sa durée, les gardes veillent à ce l'on respecte les arbres. On interdit les serpettes, la récolte ne devant s'effectuer qu'à la main.

En Espagne, des cavaliers patrouillent même dans les garrigues pour éviter le braconnage.

La littérature cite, à ce propos, des expéditions de pirates débarquant sur les côtes catalanes pour venir chasser les gardes et piller ces "greniers" à kermès.

Les quantités demandées par l'industrie textile sont énormes, et il faut beaucoup de doigté pour arracher le kermès du chêne sans percer la fine peau qui protège l'ensemble. Les cueilleurs, à l'arrivée du printemps, se laissent pousser les ongles pour mieux saisir, sur les arbres, les graines d'écarlate qu'ils déposent dans des paniers ou des pots en grès.

La récolte du kermès est toujours longue. Par jour, un homme en ramasse au maximum une à deux livres. Aussi, ce pigment vermillon symbole de luxe reste-t-il toujours très cher !

Le commerce autour de cet insecte est lucratif pour des régions méditerranéennes souvent pauvres.

Malheureusement, il est mis à mal du jour au lendemain par la découverte du Nouveau Monde.

En effet, les habitants du Mexique et du Brésil élèvent des cochenilles très riches du même principe colorant. Petit à petit, la demande en kermès va diminuer. De moins en moins cueilli, cet insecte, au lieu d'envahir la garrigue, finit paradoxalement par s'éteindre. Les spécialistes s'accordent à dire qu'il est malmené par les incendies de forêt et les pesticides employés en agriculture. Aujourd'hui, le kermès est en voie de disparition dans tout le midi de la France. On en rencontre encore parfois, avec beaucoup de chance, dans des garrigues suffisamment éloignées de toute culture".

Arbres en hiver



Glands de chêne kermès



Chêne vert dominant la garrigue de Baixas



Domaine de Jonquères coincé entre 2 roures



Orry perdu dans la garrigue à romarin



Vignes arrachées envahies par la garrigue



Genévrier cade dans la garrigue



Erable champêtre dans sa livrée d'automne



Ciste à feuilles de laurier s'appêtant à passer l'hiver



Jardins du haut en automne



Le Viorne obier de Serge Reynes en novembre



Maronnier mort mais pansé devant l'ampélopsis (vigne vierge) de Janie et Jean-Marc



Sénéçon du Cap Ennemé triomphant en fleurs Et en fruits au même moment